RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vitrolles
vivre ensemble

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
SERVICE ÉTAT CIVIL ET CIMETIÈRES

N° : PA 2026-0863
Date : 16 NOV. 2026
Mis en ligne le : 16 NOV. 2026

**Objet : Célébration des mariages du 18 novembre 2026**
N° Acte : 5.6

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
**Vu** l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire les pouvoirs de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjoints ou Conseillers Municipaux en cas d'absence ou d'empêchement ;
**Considérant** que le Maire et les Adjoints seront absents le 18 novembre 2026.

## ARRÊTE

**Article 1**
Madame Séverine CHABROL, Conseillère Municipale, assurera les fonctions d'Officier d'État Civil le 18 novembre 2026.

**Article 2**
Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

**Article 3**
Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

**Article 4**
Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5**
Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Sous-Préfet d'Istres,
- Madame Séverine CHABROL.

**Loïc GACHON**
Maire de Vitrolles

MAIRIE DE VITROLLES
* 13127 *